



VILLE DE CILAOS

ARRÊTÉ N° 47-2019

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'ARROSAGE
SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CILAOS**

Le maire,

- Vu** La loi 82-293 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions modifiées,
- Vu** Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-3,
- Vu** Le Livre IV du Code pénal qui détermine les peines et contraventions de Police, spécialement l'article R.25 qui soumet à l'amende de Police tous ceux qui contreviennent aux règlements légalement pris par l'autorité municipale,
- Vu** La demande de la **RECIL** en date du 18 juin 2019,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes les mesures propres à assurer l'ordre, la sûreté et la sécurité sur les places et voies publiques ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'arrosage et la consommation d'eau sur tout le territoire de la commune de Cilaos, compte tenu d'une pluviométrie quasi inexistante, entraînant un déséquilibre de production et de distribution d'eau ;

ARRÊTE

- Article 1** La consommation d'eau, quelle que soit la technique d'utilisation employée, est interdite sur le réseau d'eau potable pour les activités suivantes :
- l'arrosage des jardins privés
 - l'arrosage des terrains de sport et des espaces verts
 - le remplissage des piscines et bassins des particuliers
 - le lavage des véhicules.
- ⇒ Le présent arrêté prend effet à compter du 18 juin 2019 jusqu'au 31 août 2019 ou dès un retour à des niveaux plus conséquents de la nappe phréatique.
- Article 2** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- Article 3** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.
- Article 4** Madame La Directrice Générale des Services, Messieurs le Commandant de brigade de gendarmerie, le Chef de Service de la Police municipale, et le Chef des Services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre de la mairie.

Fait à Cilaos, Le 18 juin 2019
Le maire

